



AVIS CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le

L u n d i 2 7 a v r i l 2 0 2 6 à 1 9 H 0 0

en Salle du Conseil Municipal à la Mairie à Longeville-lès-Metz

Désignation du secrétaire de séance.

Point n°1 – Compte Financier Unique 2025 – Election d'un /d'une président(e) de séance

Point n°2 – Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune

Point n°3 – Bilan sur la formation des élus – exercice 2025

Point n°4 – Indemnités perçues en 2025 par les conseillers municipaux – présentation de l'état annuel

Point n°5 – Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal de la Commune

Point n°6 – Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026

Point n°7 – Budget Primitif 2026 de la Commune

Point n°8 – Examen et vote des demandes de subventions pour les PEPLor'Est au titre de l'exercice 2025 et 2026

Point n°9 – Droit à la formation des élus – modalités de répartition des crédits votés au BP 2026

Point n°10 – Approbation du Règlement Intérieur de mise en œuvre du droit à la formations des élus

Point n°11 – Renouvellement à l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Point n°12 – Création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) chargée d'examiner les contrats en forme de DSP – Modalités de dépôt des listes et de vote

Point n°13 – Création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) chargée d'examiner les contrats en forme de DSP – Election de ses membres

Point n°14 – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'année 2024

Décisions Municipales

Informations diverses



Le Maire

Delphine FIRTON

(Pour affichage officiel "Mairie" et "Saint-Symphorien")



AVIS CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le

Lundi 27 avril 2026 à 19H00

en Salle du Conseil Municipal à la Mairie à Longeville-lès-Metz

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2026

Point n°15 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Point n°16 – Désignation des membres des commissions municipales permanentes

Point n°17 – Commission communale des impôt directs (CCID) – désignation des membres

Point n°18 – Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Informations diverses



Le Maire

Delphine FIRTION

(Pour affichage officiel "Mairie" et "Saint-Symphorien")